

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2006

Date de la convocation : le 08 novembre 2006

Etaient présents : Mme JURDYC, MM BARRAL, SOUFFLET, MIRABEL, MORIN, Mmes BLANC, TAITHE, M COLOMER, Mme CHOPPIN, MM ADOUANE, DUCHAMP, Mmes DUBOZ, LATIL

Absents : Mme BERMOND, MM VOEGEL, VASSAUX

Mme FASSION a donné procuration - Mme LATIL Florence a été nommée secrétaire.

Avis sur la modification N° du Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU de la Communauté Urbaine de Lyon a été approuvé par le Conseil de Communauté le 11 juillet 2005. Afin de procéder à la modification N°1 du PLU, le Président de la Communauté Urbaine de Lyon a pris un arrêté prescrivant une enquête publique du 2 octobre au 15 novembre 2006.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur le dossier, soumis à enquête publique.

Plusieurs demandes ont été effectuées par la commune. Trois d'entre elles n'ont pas été prises en compte dans la modification présentée. Une quatrième peut être rajoutée. Aussi, il convient de les présenter :

- » un emplacement réservé destiné à la voirie sur la partie nord du parking du cimetière
- » réduire l'emplacement réservé n° 4, en excluant la parcelle AT 96 et la réserve de l'AT 207 (portion du cheminement depuis la rue du Rhône) correspondant notamment aux acquisitions effectuées et AT 188, réduction limitée au bâtiment.
- » Assouplissement de la réglementation au sol sur les parcelles AT 96 et AT 188
- » Réduction de l'EV (espace végétalisé à mettre en valeur) de la parcelle AC11 à la Pagantière pour prévoir les futurs aménagements de la déchetterie.

Enfin, il est demandé à ce que le redéploiement de la commune au Sud soit étudié eu égard au blocage du développement de la partie nord du village causé par les risques technologiques majeurs.

Cette délibération du conseil municipal sera annexée au cahier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des points énumérés ci dessus.

Le texte intégral est consultable en mairie.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 21 novembre 2006, conformément à la loi du 4 août 1884.